

veau au mois de février. Au mois d'avril, le ministre des Chemins de fer lui répondit. Je vais citer un passage de cette réponse et je le recommande tout particulièrement à l'attention de mon honorable ami de l'Île du Prince-Edouard (M. Lefurgey) qui est si offusqué de l'état "de pourriture et de dégradation" dans lequel nous sommes tombés :

La raison de son renvoi est qu'il a pris une part très active à la dernière élection, contre le candidat du gouvernement.

C'était un jeune garçon de 17 ans.

Vous comprendrez facilement, que cela ne peut être permis à aucun fonctionnaire du gouvernement, et la conduite de votre fils a été tellement manifeste qu'elle n'a pas pu être ignorée.

Que pense de cela l'honorable député (M. Lefurgey) ? Ce commis n'était seulement pas en âge d'être électeur et il a été destitué, parce qu'au cours d'une élection, il a travaillé contre le gouvernement. L'honorable ministre des Finances a qualifié de bouffonnerie les déclarations de l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Haggart). C'est en effet une véritable bouffonnerie de l'entendre dire qu'avant 1896, les employés de l'Intercolonial étaient nommés sans égard à leurs opinions politiques. Autant vaudrait chercher un ange dans les enfer qu'un libéral nommé à un emploi sur l'Intercolonial, par le gouvernement conservateur, avant 1896. L'honorable député de Lanark-sud le sait, ou doit le savoir. Il dit qu'il n'a pas donné instruction à ses fonctionnaires de n'employer que des conservateurs. Assurément non. Son prédécesseur, celui dans les souliers duquel il était entré, avait écrit la lettre dans laquelle sont exposées les conditions concernant la nomination et la destitution de ces employés. Donner de pareilles instructions à ses fonctionnaires était aussi inutile que s'il leur avait écrit de répondre aux lettres qu'il leur adressait. C'était une règle admise et reconnue. Le débat de cet après-midi et de ce soir peut avoir un certain intérêt pour les membres de cette Chambre et pour la population de cette partie du pays ; mais ceux qui habitent la région traversée par l'Intercolonial trouveront ridicule qu'on puisse prétendre qu'un homme ait pu être employé sur l'Intercolonial sans égard à ses opinions politiques et sans donner des preuves de son dévouement envers le gouvernement. L'honorable chef de l'opposition lui-même doit trouver cette prétention ridicule.

M. LANCASTER : L'honorable député de Cumberland (M. Logan) parle de bouffonneries ; il n'aurait pourtant qu'à regarder dans un miroir pour en voir une de forte taille. Il entreprend de défendre le ministre des Chemins de fer et Canaux qui refuse d'agir contre ceux de ses employés qui se mêlent activement de politique, et comme

argument il cite une lettre de sir Charles Tupper qui a fait exactement ce que nous voudrions que fit le ministre actuel.

Sir Charles Tupper émet le principe qu'un fonctionnaire, quel que soit son âge—peu importe que celui-ci fût trop jeune pour voter—ne peut pas prendre une part active aux élections. L'honorable député (M. Logan) s'imagine-t-il qu'en citant la lettre de sir Charles Tupper, qui a démis un employé s'étant activement mêlé d'élection, il exonore le ministre actuel qui refuse de faire la même chose à l'égard de huit ou dix fonctionnaires dont la conduite lui a été dénoncée ? Et l'honorable député parle de comédie !

M. LOGAN : Je ne me soucie pas de discuter avec l'honorable député (M. Lancaster) la question des miroirs, mais il me permettra de lui faire observer qu'il n'a pas saisi du tout la citation que j'ai faite de cette lettre de sir Charles Tupper. Il est dit dans cette lettre que ce jeune homme a été destitué parce qu'il avait pris une part active à l'élection, contre le gouvernement du jour.

M. LANCASTER : Le jeune homme avait pris une part active à une élection. Mon honorable ami (M. Logan) prétend-il dire que le ministre des Chemins de fer et Canaux devrait encourager un fonctionnaire à travailler activement en faveur du gouvernement, et le punir s'il travaille contre le gouvernement ? Je retire ce que j'ai dit à propos du miroir ; la comédie est assez complète comme cela. Il approuve qu'un fonctionnaire soit destitué parce qu'il a voté contre le gouvernement, mais il ne veut pas qu'on destitue même celui qui prend une part active à une élection, si c'est en faveur du gouvernement. Pour lui, tout se réduit à savoir où le bât blesse.

M. LOGAN : J'ai exposé à l'honorable député la doctrine de son ancien chef. C'est celle du parti conservateur que nous discutons en ce moment et non celle d'un humble membre du parti libéral.

M. LANCASTER : Il s'est trouvé que ce jeune homme avait travaillé activement contre le gouvernement.

M. LOGAN : Comment l'honorable député le sait-il ? Il n'y a pas eu d'enquête.

M. LANCASTER : L'honorable député ne me reprochera pas assurément de m'en rapporter à ce qu'il dit. Parce que je suis d'un côté de l'Orateur et lui de l'autre, voudrait-il que je compris absolument le contraire de ce qu'il dit ? Il veut me faire comprendre que sir Charles Tupper a destitué ce jeune homme parce qu'il avait travaillé activement contre le gouvernement. Peu importe contre qui il avait travaillé ; la véritable cause de la destitution, c'est que ce fonctionnaire s'était mêlé activement de politique. Voilà la doctrine. L'honorable député voudrait-il qu'un fonctionnaire fût destitué pour